



Bon No: 001000376	1ere Gachée: 08:01 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 01/04/2026 référence commande(2):	KM2603303032				Zone: ZONE 3
client: 6031	BAYOL FABRICE				Les Estivals 12240 CASTANET	Véhicule: 8X4M3	8X4 MAN TGS 430
chantier: 1	Les Estivals				12240 CASTANET	RC	ROUSSEAU CHR
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton 27 20	désignation(6)(8) 0	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0.40	consistance(7) S3	Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C 30/37		
appellation commerciale BETON C30/37 XF2 S3 D20 CL0.4							
Propriétés particulières spécifiées 1							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						NOM: BAYOL FABRICE signature du client: 	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN